



**SUCCURSALLE DE MONACO
PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES**

**PRINCIPALES
CONDITIONS TARIFAIRES
des opérations et services
au **01/04/2025****

(Mise à jour au 21/01/2026)

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

**BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE** 

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	GESTION DE LA TRÉSORERIE	21
4 Ouverture, transformation, clôture		21 Épargne bancaire	
4 Services Bancaires de Base		21 Placements financiers (CTO et Droits de garde)	
4 Relevés de compte		22 Ingénierie sociale et financière	
5 Tenue de compte			
6 Services en agence			
BANQUE À DISTANCE	7	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	23
7 Par Internet		23 Assurer vos moyens de paiement	
8 Par téléphone		23 Assurer votre famille et votre entreprise	
9 Par télétransmission (échanges de données informatisées)		23 Votre complémentaire santé	
9 Offres retirées de la commercialisation		24 Préparer votre retraite	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10	24 Assurer vos biens et votre exploitation	
10 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)		24 Offres retirées de la commercialisation	
10 Services liés à la carte bancaire			
11 Virements SEPA			
12 Prélèvements SEPA / TIP SEPA		OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	25
12 Chèques		25 Opérations par carte bancaire	
12 Effets de commerce		25 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT) (y compris Crédit documentaire)	
12 Offres retirées de la commercialisation		26 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT) (y compris Crédit documentaire)	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	13	27 Opérations de change	
13 Espèces			
13 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	28
14 Virements SEPA		28 Demande de documents	
14 Prélèvements SEPA		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	29
14 Chèques			
14 Effets de commerce		RÉSOUDRE UN LITIGE	30
15 Commerce Électronique			
15 Offres spécialisées			
15 Offres retirées de la commercialisation			
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16		
16 Commission d'intervention			
16 Opérations particulières			
16 Incidents de paiement			
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	18		
18 Facilité de caisse et découvert			
19 Financement du cycle d'exploitation			
20 Crédits d'investissement			
20 Garanties			

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

Ce document, disponible sur notre site Internet⁽¹⁾ : www.bpméd.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/04/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

(1) Toutes actualisations réglementaires et autres (postérieures à l'impression ou la diffusion annuelle de cette brochure) sont disponibles sur le site internet www.banquepopulaire.mc

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Ouverture / Clôture d'un compte	Gratuit	
• Service d'aide à la mobilité bancaire Offre Facili'Pop	Gratuit	
• Ouverture d'un compte séquestre	Nous consulter	
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit	

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

• Monaco : en application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 1.492 du 8 juillet 2020 relative à l'instauration d'un droit au compte et de l'Arrêté Ministériel n° 2020-664 du 5 octobre 2020	4,58€ /mois soit 55,00€ /an
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, – un changement d'adresse par an, – la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, – la domiciliation de virements bancaires, – l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, – l'encaissement de chèques et de virements bancaires, – les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, – des moyens de consultation à distance du solde du compte, – les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, – une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, – deux formulaires de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, – la réalisation des opérations de caisse.	

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	57,30€ par trimestre	Gratuit
• Hebdomadaire	20,50€ par trimestre	Gratuit
• Décadaire	12,90€ par trimestre	Gratuit
• Quinzaine	10,80€ par trimestre	Gratuit
• Relevé en braille		Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

• Duplicata de relevé de compte	– Duplicata de relevé de compte de moins de 5 ans – Duplicata de relevé de compte de plus de 5 ans	16,20€ /duplicata 32,40€ /duplicata
• Relevé de portefeuille titres		Gratuit
• Relevé de Frais	– Facture professionnelle mensuelle – Relevé Annuel de Frais – Relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte – Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte	Gratuit Gratuit Gratuit Gratuit
• Dates de valeur	– Versement d'espèces au guichet – Retrait d'espèces – Remise de chèque tiré sur la Banque – Remise de chèque d'un autre établissement – Paiement de chèque – Virement reçu – Virement émis – Encaissement d'un prélèvement – Paiement d'un prélèvement – Remise commerçant cartes bancaires – Paiement par carte débit immédiat – Paiement par carte débit différé – Effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance) – Effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios) – Effet domicilié	J + 1 ^{er} J + 1 ^{er}

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Frais de tenue de compte	Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte. – Professionnel – Entreprise – Association – Société Patrimoniale (SCI / SCP) gérée par l'agence Monaco Private Banking	50,00€ /trim. 60,00€ /trim. 9,65€ /trim. 105,00€ /trim.
• Commission de compte ou de mouvement	Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais) – Minimum (représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte)	maxi 0,15% 15,00€ /trim.
• Commission de suivi⁽¹⁾	(compte débiteur de 60 jours et plus dans le trimestre consécutifs et non-consécutifs) sans autorisation ou en dépassement d'autorisation hors compte ATD, SAISIE ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé)	183,60€ /trim.

(1) Suivi spécifique apporté par le conseiller de clientèle

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00€ /an ⁽¹⁾ dans la limite du solde créiteur du compte
Frais de tenue de compte en cas de procédure collective	80,60€ /trim.
Derniers comptes annuels non communiqués (bilan, compte de résultat, laisse fiscale...) Bilan jamais délivré ou non délivré dans les 9 mois qui suivent l'échéance.	50,00€ /an
Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Tranches chiffres d'affaires (CA).	
– CA < 1,5 M€	127,30€ /an
– 1,5 M€ < CA < 3 M€	265,20€ /an
– 3 M€ < CA < 15 M€	371,25€ /an
– CA > 15 M€	530,40€ /an

SERVICES EN AGENCE

Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Dépôt jour et nuit	
Frais de recherche de documents (copie de chèque, remise de chèque, pièce de caisse, demande de copie de mandat de prélèvement SEPA, etc...) (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier)	
– simple (élément recherché datant de moins de 1 an)	25,00€ à l'unité
– complexe	Nous consulter
Frais de demande d'informations sur opérations de paiement	14,00€ HT
Attestations liées aux dépôts de capital et aux augmentations de capital	106,05€ HT
Attestations diverses (attestations de paiements, de tenue de compte, d'identification de mandataire, etc...)	50,00€ HT
Frais de dossier TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) ou fusion/absorption	159,10€ HT
Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	32,40€ /trim.
Conservation du courrier en agence (plus commercialisé)	61,60€ HT /an
Édition d'échelles d'intérêts de compte	Nous consulter
Demande de fusion d'échelles d'intérêts de compte	Nous consulter
Document ponctuel d'information aux commissaires aux comptes	100,00€ HT
Frais de location de coffre-fort (prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie)	à partir de 67,41€ HT /an Frais réels
– Frais de location d'un coffre-fort	
– Ouverture coffre (perte de clé)	

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

BANQUE À DISTANCE

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾ ([Internet](#), téléphone, SMS, etc.)

- Gamme Cyberplus Entreprise (Disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes »)

Cyberplus Entreprise Consultation⁽²⁾

Principales fonctionnalités : Consulter ses comptes et contrats signés sur Internet + téléchargement des écritures

Gratuit

Cyberplus Entreprise Basic⁽²⁾

Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués

7,00€ /mois

Cyberplus Entreprise Medium⁽²⁾

Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux + espace Bourse + e-Daily

12,20€ /mois

Cyberplus Entreprise Premium⁽²⁾

Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remise de fichiers (liste virements/prélèvements/remises LCR) + Intraday

20,40€ /mois

- Suite Connect (Cyberplus Entreprise obligatoire)

– service permettant l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité)

– en option Suite Connect Risqo

9,30€ HT /mois

Cyberplus EI⁽²⁾

Principales fonctionnalités : Consulter ses comptes et contrats signés sur Internet, réaliser des virements SEPA, espace Bourse, gestion de la double relation (équipement privé et pro sur un même espace), virement instantané, création des bénéficiaires (IBAN), téléchargement des écritures.

10,60€ HT /mois

7,00€ HT /mois

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET – SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

- Certificat numérique

– CertEurope et 3' SKEY

162,25€ HT /clé

- SECUR'PASS Pro (dispositif d'autentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit⁽³⁾

- Envoi d'un code sécurisé par SMS sur le numéro de mobile sécurisé du client pour valider sa connexion à Cyberplus et ses opérations sensibles en ligne

Gratuit⁽⁴⁾

- Coffre-fort numérique (15 Go)

Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.

1,50€ HT /mois

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Disponible de l'application mobile PRO.

(4) Hors coût opérateur téléphonique.

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

- **Mise à disposition d'un Pass Cyberplus** (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass CyberPlus permet de générer **un mot de passe dynamique et à usage unique** à des fins d'authentification forte)
 - 1^{er} lecteur
 - Lecteur supplémentaire ou renouvellement
 - Carte dédiée Pass CyberPlus
 - Carte supplémentaire ou renouvellement
- **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou courriel** (mises en place dans Cyberplus web et l'appli mobile)
- **E-documents Pro** (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)
- **Accès à l'image d'un chèque remis et téléchargement**
 - par consultation et par image
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
 - par e-mail ou SMS disponible sur Cyberplus web uniquement

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance⁽³⁾** (Internet, téléphone, SMS, etc.)

Tonalité Plus (Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations)

08 01 01 00 39

Service gratuit + prix appel

- **Abonnement à des services de banque à distance** (Internet, téléphone, SMS, etc.)

Moviplus⁽³⁾ (Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins)

- Information quotidienne
- Information bi hebdomadaire
- Information hebdomadaire

Gratuit
9,00€ HT /an
Gratuit
16,20€ /an
0,20€ par
alerte⁽¹⁾⁽²⁾

Gratuit

1,20€

0,23€
par envoi⁽¹⁾

4,20€ /mois⁽²⁾
3,55€ /mois⁽²⁾
1,70€ /mois⁽²⁾

**€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)**

PAR TÉLÉTRANSMISSION (échanges de données informatisées)

• EBICS T / TS <ul style="list-style-type: none"> – paramétrage complémentaire EBICS TS post installation – facturation des avenants EBICS 	54,05€ HT /mois 86,45€ HT
• Offre Package Turbo Suite Plus (plus commercialisée)	30,00€ /avant
• Logiciel Suite Entreprise.com <ul style="list-style-type: none"> – Services optionnels 	81,10€ HT /mois
• Logiciel Turbo Entreprise <ul style="list-style-type: none"> – Services optionnels (nous consulter) 	31,80€ HT /mois Nous consulter
• Intervention Logiciel Turbo Suite Entreprise V2 et Suite Entreprise.com - à l'acte <ul style="list-style-type: none"> – Installation à distance – Installation sur site – Reconfiguration - réinstallation 	21,60€ HT /mois + 21,60€ HT par option
• SwiftNet	Nous consulter
• Cash pooling	Nous consulter
• Diamond	Nous consulter
• Relevé Intraday EDI	Nous consulter
• Bilan : Jedeclare.com	Gratuit
• Confirmation de fichiers par fichier transmis	10,60€
• Frais d'intervention sur fichiers télétransmis SDD ou SCT	10,60€

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Cyberplus Pro Suite Entreprise.com⁽¹⁾ – Clé numérique, Cyberplus Pro Essentiel, Suite Entreprise.com, EBICS limité à 3 signataires (signatures simples), 20 comptes, 2 banques, 1 mobile et à 12 mois d'archivage et d'historique	31,80€ HT /mois
---	-----------------

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation) ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

- Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)
 - Cotisation carte Visa Business Start 55,00€

Carte de paiement internationale

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	58,00€	58,00€
• Carte Visa Gold Business	140,00€	140,00€
• Carte Visa Platinum Business	250,00€	

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet)⁽¹⁾ 14,00€
- Carte Déposia Gratuit
- Carte Corporate
 - Carte Visa Corporate classique (à partir de 3 cartes)
 - Carte Visa Gold Corporate (à partir de 3 cartes)
 - Abonnement service Carte Corporate 5,00€ /mois
12,00€ /mois
25,00€ HT/mois

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j / 7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

- Rédition du code confidentiel de la carte 14,00€
- Frais d'opposition (blockage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit
- Refabrication avant l'échéance à la demande du client 17,00€
- Toute demande urgente (création, refabrication, rédition du code) 50,00€
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement – par modification 12,00€
- Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement – par modification
– pour Visa Gold Business 12,00€
Gratuit
- Recherche de facturette carte bancaire, par facturette 12,00€ HT
- Paiement par carte bancaire en euros en France et dans l'EEE⁽²⁾⁽³⁾ Gratuit

(1) Service disponible depuis l'application mobile, sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Voir détail zone EEE p. 29.

(3) Pour les paiements > 50 000€ (en France et à l'étranger) : 2,80% du montant de la transaction + 0,75€ frais fixe.

Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque Populaire et Point Argent en euros

- avec votre carte bancaire
- avec une carte à retrait unique (dans une autre agence que son agence de gestion)

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)

- à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Business Electron, Visa Business Start 1,20€
- à compter du 3^{ème} retrait dans le mois avec une Visa Business 1,20€
- à compter du 1^{er} retrait dans le mois avec une Visa Gold Business, Visa Platinum Business

Gratuit
3,20€

Gratuit

VIREMENTS SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement

VIREMENT VERS UN COMPTE BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION	TÉLÉTRANSMISSION ⁽¹⁾
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit ⁽²⁾	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit ⁽⁵⁾	Gratuit ⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽³⁾	Indisponible

VIREMENT VERS UN AUTRE ETABLISSEMENT BANCAIRE

Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,10€	0,18€ ⁽²⁾	0,18€
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,10€ ⁽⁵⁾	0,18€ ⁽²⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽³⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	1,45€	0,18€ ⁽³⁾	Indisponible

Virement SCT JOUR (virement par télétransmission exécuté dans le délai d'une heure)

0,18€⁽⁴⁾
par virement

Virement Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT), Fiscal, Administratif

12,65€
5,30€

- saisi en agence
- télétransmis ou par Cyberplus

Opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)

Gratuit

Révocation définitive d'un virement SEPA permanent (retrait du consentement)

Gratuit

(1) Y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com

(2) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur Individuel ou Suite Connect

(3) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur Individuel

(4) Applicable à partir du 09/10/2025

(5) Applicable à partir du 12/11/2025

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Demande de retours de fonds d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution	15,90€ 5,40€ par remise + 2,65€ par ligne mini 15,90€
– unitaire – fichier	

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	10,60€ 5,30€
– initiée en format papier – initiée par CyberPlus	
• Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
– initiée en agence – initiée par CyberPlus	
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	Gratuit
– initiée en agence – initiée par CyberPlus	
• Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	Gratuit
• Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	25,00€/ mandat

CHÈQUES

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'expédition de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile	Gratuit
– envoi simple – envoi recommandé avec AR (hors frais postaux d'envoi)	8,10€
• Confection de lettres chèques	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	18,00€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,25€
• Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (hors perte ou vol)	34,55€

EFFETS DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	Gratuit
– paiement d'une domiciliation	

• Rejet d'effet avant la date de règlement à la demande du client

25,90€	
--------	--

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	41,30€ /an
– Cotisation carte Visa Business Electron	55,10€ /an
– Cotisation carte Mastercard Business DI	55,10€ /an
– Cotisation carte Mastercard Business DD	250,00€ /an

• Carte Visa Platinum Business à débit immédiat

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
ESPÈCES	
• Dépôt d'espèces au guichet agence	Gratuit
• Dépôt d'espèces au DAB par carte bancaire ou carte de dépôt	Gratuit
• Cotisation carte de dépôt (Déposia)	Gratuit

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Location, Maintenance (avec ou sans engagement) ⁽¹⁾	à partir de 26,00€ HT /mois
– TPE Fixe	à partir de 5,10€ HT /mois
– option PIN PAD	à partir de 34,30€ HT /mois
– TPE Portable	à partir de 40,55€ HT /mois
– TPE Nomade (SIM et forfait de communication inclus)	Nous consulter
– Autres options	à partir de 19,00€ HT /mois
– TPE dédié aux Professions Libérales de Santé	à partir de 15,30€ HT /mois
– TPE découverte ⁽²⁾	15,90€ HT /mois
– Services associés	Nous consulter
– lecteur chèque	4,90€ HT /mois
– Smile&Pay	1,25%
– Tap To Pay	2,50%
– Si utilisation	0,15€ HT
– Commission pour cartes de particulier EEE	
– Commission pour cartes commerciales ou hors EEE	
– Frais fixes par transaction	
• Installation TPE ⁽¹⁾	79,55€ HT
– Mise en service 1er contrat location sans engagement	Gratuit
– Mise en service suivante pour le même contrat	
– Déplacement sur site	84,85€ HT
• Caisse digitale (sans frais de mis en service)	65,00€ HT /mois
– Caisse TPE Premium	79,00€ HT /mois
– Caisse Mini	89,00€ HT /mois
– Caisse Medium	109,00€ HT /mois
– Caisse Premium	Nous consulter
– Caisse sur mesure	Nous consulter
– Options complémentaires	
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire (CB, VISA, MASTERCARD, American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay)	Consulter votre conseiller pour une étude personnalisée
• Frais de non restitution de TPE	318,20€ HT

(1) Offre sans engagement de 1 jour à 1 mois.

(2) Offre destinée aux commerçants réalisant moins de 12 000€ par an d'encaissements par carte bancaire.

		€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Opération carte bancaire étrangère impayée		21,60€ 75,70€
– France		
– étrangère		
• Traitement manuel de télécollection (par facturette)		Forfait 10,80€ 0,50€
– de 1 à 10 facturettes		
– au-delà de 10 facturettes (facturette supplémentaire)		
VIREMENTS SEPA		
• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent		Gratuit
• Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées		Gratuit
• Service de génération d'IBAN virtuels		Nous consulter
PRÉLÈVEMENTS SEPA		
• Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA (ICS)		54,05€ HT / ICS 162,25€ HT + 1,50€ HT par ligne
– ICS unitaire		
– ICS de masse		
– par fichier		
• Remise de prélèvements SEPA		Gratuit
(y compris Suite Entreprise V2 ou Suite Entreprise.com)		
– par Cyberplus ou télétransmis		
– par remise		
– par prélèvement SEPA		
• Prélèvement SEPA revenu impayé (SDD CORE et B2B)		8,60€
• Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client		Gratuit
– unitaire		
– fichier		
		15,90€ 5,40€ /remise + 2,65€ /ligne, mini 15,90€
CHÈQUES		
• Remise de chèque(s)		Gratuit
• Relevé détaillé de remise de chèques		Nous consulter
– suivant le nombre de chèques et par relevé		
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision		10,80€
• Télécollection Chèques :		Gratuit
– classique		
– en vrac		
		33,90€ 106,05€
EFFETS DE COMMERCE		
• Mise en place ou renouvellement d'un billet financier (frais de manipulation)		10,00€
• Traitement des remises LCR / BOR		Gratuit
– sur support papier		
– par remise		
– par effet		
– par Cyberplus		
– par remise		
– par effet		
– par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)		
– par remise		
– par effet		
		10,70€ 6,00€
		Gratuit
		0,36€
		Gratuit
		0,36€

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
• Effet prorogé, réclamé	17,80€
• Retour d'effet impayé	17,80€
COMMERCE ÉLECTRONIQUE	
À SAVOIR	
Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.	
• Paiement Express	
– frais d'inscription	50,00€ HT
– abonnement	8,60€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Access	
– frais d'inscription	150,00€ HT
– abonnement	10,80€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Net	
– frais d'inscription	250,00€ HT
– abonnement	27,00€ HT /mois
– coût par transaction	0,15€
• Cyberplus Paiement Mix	
• Payplug⁽¹⁾	Nous consulter
• Direct et Proche⁽²⁾	Nous consulter
– diagnostic et visibilité	Nous consulter Gratuit
• Oney (régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois)	Nous consulter
OFFRES SPÉCIALISÉES	
• Gestion tiers payant et avance santé (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés, ...) ⁽³⁾	Nous consulter
• Gestion des factures	Nous consulter
• Mail in Black	Nous consulter
• Bridge	Nous consulter
• Hub PISP	Nous consulter
• Baromètre digital et paiement	Nous consulter
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION	
• Choozeo (arrêt de la commercialisation)	
– abonnement	5,00€ HT
– si paiement en 3 fois	3% du montant total
– si paiement en 4 fois	3,3% du montant total
• Vérifiance - Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) Banque de France	
– abonnement	42,40€ HT /an
– par chèque	0,25€ HT

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– Par opération	9,30€
– Plafond mensuel	50 opérations

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur ⁽¹⁾	10% du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33€)
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire ⁽¹⁾	150,00€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	12,00€ ⁽²⁾

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
 - son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
 - le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.
- Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^{ème} courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 lettre/jour) ⁽³⁾	10,75€
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.	
– inférieur ou égal à 50€	20,70€ ⁽⁴⁾
– supérieur à 50€	40,70€ ⁽⁴⁾

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Si compte débiteur > 30 jours consécutifs.

(3) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHÈQUE).

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	30,00€

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Information préalable au rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télé-règlement ⁽¹⁾	Gratuit
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	
– inférieur à 20€	
– supérieur ou égal à 20€	Montant de l'opération 10,70€ ⁽³⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾⁽³⁾	
– inférieur à 20€	
– supérieur ou égal à 20€	Montant de l'opération 10,70€ ⁽³⁾

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

• Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée	
– intérêts de retard (calculés sur le taux du prêt majoré de X% et sur la durée de sa mise en suspens)	3%
– frais de régularisation (calculés sur le montant de l'échéance impayée)	8%
• Rejet d'effet pour défaut de provision	24,00€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	35,00€

(1) En cas de paiement du prélèvement, l'information préalable est gratuite, la commission d'intervention est due. L'information préalable est disponible dans l'espace Cyberplus.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention (cf. rubrique relative à la commission d'intervention). Elle sera facturée séparément.

(4) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une présentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
- **Découvert du compte non autorisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

Nous consulter

Maximum légal⁽¹⁾

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours. Lorsqu'un indice de référence est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

- Commission de dépassement 0,25%

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le plus fort dépassement en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

- Commission de plus fort découvert 0,08%

À SAVOIR

Cette commission du plus fort découvert est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré.

- Commission d'immobilisation 1% par trimestre

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre pour les comptes structurellement débiteurs pendant la période considérée.

- Seuil de perception des agios
– hors convention 2,00€
– avec convention 8,00€

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrété pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽²⁾ en vigueur.

Par exemple, pour un découvert non autorisé de 10 000€, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 13,81%, le TEG indicatif est de 13,81% l'an et le taux de la période est de 0,0038%.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

ESCOMPTE

- Minimum d'intérêts
- par effet

8,45€
Taux de base⁽¹⁾ + 4,50%

À SAVOIR

L'intérêt d'escompte est référencé à notre Taux de Base⁽¹⁾. Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet en fonction du nombre de jours précédent l'échéance, avec application d'un minimum de 10 jours.

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILY)

- Mise en place de la convention cadre Daily
- Commission sur créance cédée
- Notification
- Prorogation
- Relance pour non règlement dans les délais
- Crédence échue non régularisée

Gratuit
9,65€
19,40€
19,40€
19,40€
19,40€

- Remise e-Daily (gestion digitale de la Daily)

Gratuit

- Cessions Daily papier (mise en place)

20,00€

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste client vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

- Affacturage

Nous consulter

- Assurance crédit

Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement

Nous consulter

- Établissement d'un acte de caution

3% /an
25,00€ /trim.

- taux d'intérêt appliquée

- minimum de perception/caution

- Frais de dossier :

53,00€

- retenue de garantie (privé/public)

mini 200,00€

- garantie actif/passif, GAPD Fournisseurs à durée indéterminée, baux commerciaux

100,00€

- autres actes simples

150,00€

- autres actes complexes

- Mise en jeu de la caution (appel en paiement)

120,00€

(1) Le taux plafond dit « taux d'usure » est fixé par Ordonnance Souveraine et publié au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

(2) Taux de base Banque Populaire professionnel : 7,60% l'an en vigueur au 01/01/2022 et susceptible d'évolution.

(1) Taux de Base Banque Populaire professionnel : 7,60% l'an en vigueur au 01/01/2022 et susceptible d'évolution, prendre contact avec votre agence le cas échéant.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Ligne pré-autorisée de crédit moyen terme	Nous consulter
• Prêt moyen, long terme	
– Frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1%
– Avec un minimum de	156,00€
Frais perçus par la banque au moment de la mise à disposition des fonds du prêt moyen long terme (achat de matériel, travaux d'aménagement, véhicules, fonds de commerce, ...)	
• Crédit Bail et Location avec Option d'Achat (LOA)	Contacter BPCE Lease
– Clients ex BPCLA	300,00€
- Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « BAIL AZUR »	
- Transfert et réaménagement de dossier Crédit Bail / LOA « MARINE AZUR »	500,00€
- Frais de rédition d'actes	à partir de 80,00€
- Frais d'impayés	1,5% du TTC avec mini 72,00€

GARANTIES

• Frais de gage sur véhicule	140,65€
------------------------------	---------

À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

• Délégation ou nantissement d'un contrat d'assurance-vie	Nous consulter
• Nantissement de comptes-titres financiers	Nous consulter
• Prise de caution de tiers sur engagement court terme	Nous consulter
• Mainlevée de caution de tiers sur engagement court terme	Nous consulter
• Mainlevée de garantie	162,25€

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Renégociation de taux de crédit (hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	1,5%
– avec un minimum de	530,40€
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt	
• Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement	à partir de 270,50€
• Décompte sur prêt en cours	37,80€
• Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt	32,40€
• Duplicata de tableau d'amortissement actualisé	32,40€
• Délivrance d'une attestation de fin de prêt	37,80€
• Délivrance d'une attestation des intérêts d'emprunt	21,60€
• Attestations diverses	16,20€
	Nous consulter

GESTION DE LA TRÉSORERIE

ÉPARGNE BANCAIRE

- | | |
|----------------------------------|----------------|
| • Compte à terme | Nous consulter |
| • Certificat de dépôt négociable | Nous consulter |

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO)	Gratuit
• Clôture de Compte-Titres Ordinaire	80,00€
• Transfert de Comptes Titres vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert de CTO vers une autre banque	
– Minimum de perception de	120,00€
– Frais par ligne	12,00€
– Frais par ligne de bourse étrangère hors ESES ⁽¹⁾	120,00€
• Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention	Gratuit

FRAIS DE TRANSACTION D'UN COMPTE-TITRES ORDINAIRE

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone, agence...).

- Ordre exécuté Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

	PAR INTERNET	EN AGENCE OU PAR TÉLÉPHONE AU SERVICE BOURSE
• Ordre exécuté		
– jusqu'à 10 000€	0,60%	1,30%
– au-delà de 10 000€	0,50%	1,20%
– minimum de perception	9,00€	18,00€
• Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
• Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	0,70% par mois
– Commission de règlement différé (Achat / Vente)	12,00€
– Frais de prorogation minima forfaitaires	0,20%
– Frais proportionnels sur encours prorogé	
• Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger	Nous consulter
• Ordre sur (OPC) ⁽²⁾	Gratuit
– OPCVM / FIA Banque Populaire	
– OPCVM / FIA hors Banque Populaire	28,00€ par ordre

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre⁽³⁾.

- Autres instruments financiers

Nous consulter

(1) Euroclear Settlement of Euronext-zone Securities

(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA).

(3) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse.

TARIF ANNUEL STANDARD	COMMISSION PROPORTIONNELLE	COMMISSION FIXE PAR LIGNE
• Valeurs Groupe	0,15%	2,30€
• Valeurs Hors Groupe	0,30%	4,35€
• Commission proportionnelle et dégressive selon la valeur du portefeuille (cumulatif par tranche)		
– Tranche du portefeuille supérieure à 50 000€	-25% de réduction ⁽¹⁾	
– Tranche du portefeuille supérieure à 100 000€	-50% de réduction ⁽²⁾	
• Sociétaires, réduction sur l'ensemble des droits de garde		-10% de réduction ⁽³⁾
• Portefeuille sans valeur inscrite		15,00€
• Portefeuille composé de Valeurs Hors Groupe (ou mixte)		35,00€
– Minimum de perception		
• Mandat de gestion		Nous consulter
– Trésorerie		Nous consulter
– Portefeuille titres		Gratuit
• Hisséo : épargne programmée (Comptes d'instruments financiers, assurance-vie)		
• Gérer votre patrimoine financier		Gratuit
– Imprimé Fiscal Unique		Gratuit
– Duplicita de l'Imprimé Fiscal Unique		

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

L'exhaustivité des tarifs Épargne & Placements financiers et Gestion Sous Mandat figure dans les brochures spécifiques disponibles en agence et sur notre site internet www.bpmmed.fr

(1) Réduction de 25% sur la commission proportionnelle, soit 0.11% pour les Valeurs Groupe et 0.23% pour les Valeurs Hors Groupe.

(2) Réduction de 50% sur la commission proportionnelle, soit 0.08% pour les Valeurs Groupe et 0.15% pour les Valeurs Hors Groupe.

(3) Réduction de 10% sur la commission fixe par ligne, soit 2.07€ pour les Valeurs Groupe et 3.92€ pour les Valeurs Hors Groupe. Réduction de 10% sur la commission proportionnelle, soit 0.14% pour les Valeurs Groupe et 0.27% pour les Valeurs Hors Groupe, auxquelles peuvent se rajouter les réductions par tranches cf. (1) et (2).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Sécuripro⁽²⁾ – Assurance garantissant la perte ou vol des moyens de paiement 59,70€ par an

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de reconfection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition,appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

- Sécuri Association⁽²⁾

Nous consulter

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- FRUCTI-Facilités Pro⁽³⁾

– Montant garanti de 12 500€ à 50 000€

Nous consulter

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats FRUCTI-Facilités Pro permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽²⁾.

Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- Prévoyance Pro Plus⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat Prévoyance Pro + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP)⁽²⁾

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- Assur BP Santé Profil Pro⁽²⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions des contrats responsables.⁽²⁾

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(2) Contrat de BPCE Assurance l'ARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

- Assur BP Santé Collective⁽¹⁾

Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat collectif à adhésion obligatoire ASSUR-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés (jusqu'à 20 salariés) et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'il ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en oeuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- FRUCTI Épargne +⁽³⁾

Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- CERAMIK-Professionnel Prévoyance⁽²⁾ / Agri
- Fructi Pro Retraite⁽²⁾ / Fructi Agri Retraite⁽²⁾
- Allo Assistance Pro⁽⁴⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁵⁾
- FRUCTI Homme Clé⁽²⁾

Nous consulter

Nous consulter

18,73€ HT /an

Nous consulter

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

- Commission de change
 - Minimum 0,05%
14,80€
- Tout envoi de documents par courrier express est soumis à la TVA (remises documentaires, effets, garanties et crédits documentaires) de 21,60€ HT à 54,05€ HT (selon prestataire)

À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

Différentes répartitions de frais:

- Frais SHARE : le donneur d'ordre du virement paie les frais de sa banque émettrice et le bénéficiaire du virement paie les frais de sa banque bénéficiaire et les éventuels frais des banques intermédiaires. Si rien n'est précisé dans le paiement, cette option s'applique par défaut
- Frais OUR : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise BPMED à le débiter de frais complémentaires de la banque du bénéficiaire ou du correspondant étranger (frais banque correspondante).
- Frais BEN : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement
- Frais banque correspondante : frais additionnels facturés par les correspondants BPMED et banque bénéficiaire. Frais variables en fonction des pays (Nous consulter).

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

- Paiement par carte bancaire en devises
 - Commission fixe
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction 0,75€
2,80%⁽²⁾
- Retrait d'espèces à un distributeur en devises
 - Commission fixe
 - Commission proportionnelle au montant du retrait 3,65€
2,90%⁽²⁾
- Retrait d'espèces à un guichet d'une autre banque en devises
 - Commission fixe
 - Commission proportionnelle au montant du retrait 5,40€
2,90%⁽²⁾

(1) Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Natixis Interépargne, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Opérations en devises hors euros ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE p. 29

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

VIREMENTS ÉMIS - TRANSFERT

- Par virement SWIFT émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA

- En agence
- Télétrasmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus

5,40€
0,18€

- Par virement SWIFT émis en euros ou en devises

- Commission de transfert
 - Minimum
 - Maximum
- si acquit SWIFT (justificatif de paiement) par email
- Frais de traitement en urgence des virements hors sepa
- Frais d'intervention ou de correction

0,10%
23,30€
132,60€
9,65€ HT
15,00€
14,30€

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE IMPORT

- Effet reçu de l'étranger pour encasement

0,15% mini 79,55€

- Remises documentaires à payer

0,20% mini 79,55€
0,20% mini 100,45€
43,25€
43,25€
43,25€

- Commission proportionnelle
- Aval bancaire (par trimestre indivisible)
- Frais de dossier si aval
- Bon de cession
- Frais de gestion remise documentaire échéance dépassée (par mois à partir du 4^{ème} mois)

- Autres frais (en sus)

- Impayé par effet
- Commission d'acceptation ou prorogation - par effet
- Paiement tardif - par effet

54,05€
43,25€
43,25€

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 €

(1 ouverture pour un engagement de 3 mois maximum, 1 utilisation, 1 modification. Au-delà, les tarifs standards s'appliqueront)

313,75€
421,95€

- Paiement à vue

- Paiement à échéance

- Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €

- Frais de dossier
- Commission d'engagement (par trimestre indivisible)
- Commission de modification - hors durée et montant
- Commission de modification - sur durée et montant (par trimestre indivisible)
- Commission d'utilisation (levée de documents)
- Commission d'acceptation (par mois indivisible)
- Clause UPAS
- Bon de cession
- Abonnement Portail Trade

93,00€
0,25% mini 121,95€
113,55€
0,25% mini 121,95€

0,125% mini 111,35€
0,125% mini 111,35€

Nous consulter
43,25€
Gratuit

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES ET LETTRES DE CRÉDIT STAND BY

– Frais d'établissement d'acte (émission ou projet)	129,80€
– Commission de caution (par trimestre indivisible)	0,25% mini 99,00€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 111,35€
– Avenant de l'acte	113,55€
– Frais de recherche, intervention, attestation	21,60€
– Demande de sort (par intervention)	43,25€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés share⁽¹⁾.

VIREMENTS REÇUS - RAPATRIEMENTS

• Virement SEPA reçu	Gratuit
– Frais d'intervention ou de correction	14,30€
• Virement SWIFT reçu ⁽¹⁾ en euros ou en devises	Forfait 21,60€
– Commission de rapatriement	

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE EXPORT

– Autres effets commission d'encaissement	0,15% mini 37,10€
– Frais de correspondant	10,80€
– Impayé, avis de sort ou intervention diverse	54,05€

- Remises documentaires à encaisser

– Commission proportionnelle	0,20% mini 79,55€
– Effet prorogé, accepté, avis de sort, impayé ou intervention diverse (en sus)	43,25€
– Frais de gestion remise documentaire	43,25€
Échéance dépassée (par mois à partir du 4 ^{ème} mois)	

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

• Forfait pour un crédoc inférieur à 50 000 €	313,75€
(comprenant l'ouverture, l'utilisation, l'modification, frais de confirmation en sus si demandée)	

- Conditions générales pour un crédoc supérieur à 50 000 €

– Frais de dossier	93,00€
– Commission de notification	0,10% mini 121,95€
– Commission de modification	113,55€
– Commission de confirmation variable	Nous consulter
selon la banque et le pays	mini 212,15€
– Commission d'utilisation (levée de documents)	0,125% mini 111,35€
– Commission d'acceptation ou de paiement différé	0,125% mini 111,35€
– Commission de transfert	0,125% mini 111,35€
– Commission de mise en conformité	75,70€
ou présentation de documents irréguliers	

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque de donneur d'ordre/tire.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

GARANTIES INTERNATIONALES REÇUES ET LETTRES DE CRÉDITS STAND-BY

– Frais de dossier	93,00€
– Commission de notification	0,10% mini 121,95€
– Commission de mise en jeu	0,15% mini 111,35€
– Commission de modification	113,55€

MOBILISATIONS DES CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER (MCNE)

– Frais par remise	16,90€ HT
--------------------	-----------

OPÉRATIONS DE CHANGE

• Compte en devises	40,00€
– Frais annuels de tenue de compte	
• Avance devises	43,25€
– Mise en place, prorogation, remboursement anticipé	
• Mise en place d'une couverture de change à terme	54,05€
• Levée anticipée d'une couverture de change	20,40€ par levée
– Si montant de la levée < 10K€	Gratuit
– Si montant de la levée > 10K€	54,05€
• Prorogation d'un terme	27,00€
• Mise en place d'ordre limite	Cours de change BPMD du jour
• Commande de billets de banque étrangers	Nous consulter
• Autres opérations internationales	

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DEMANDE DE DOCUMENTS

• Gestion d'une succession	Nous consulter
----------------------------	----------------

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Natixis Interparge

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 94 127 658,48 €, constituée en société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Paris sous le numéro 329 450 738.

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90 009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00 € - RCS Paris 394 648 216. Agrément AMF n° GP 02-014.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

BPCE VIE

entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital social de 161 469 776 €. 349 004 341 RCS Paris.

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE Assurance IARD

SA au capital de 61 996 212€ Immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

Entreprise régie par le Code des assurances. **Siège social :** 7, Promenade Germaine Sablon Paris - Cedex 13

Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.

Siège social : 17-21, place Etienne Pernet 75015 Paris - Cedex 15

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par : Mondial Assistance France Sas, entreprise régie par le code des assurances.

490 381 753 RCS Paris.

Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris - Cedex 8.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

• **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Irlande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

• **Zone SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

• **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à partir du 01/01/2026), Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire à la Direction Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE DIRECTION QUALITÉ ET SATISFACTION CLIENT 457, Promenade des Anglais - 06200 NICE	www.bpmmed.fr rubrique «Nous Contacter/Réclamation»

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire Méditerranée vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

E046689



ACCÉDEZ À VOS SERVICES À TOUT MOMENT ET EN TOUS LIEUX
en téléchargeant l'application Banque Populaire destinée aux
Professionnels.

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



**BANQUE
POPULAIRE
MÉDITERRANÉE** 

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpmed.fr



Banque Populaire Méditerranée, Siège Social : 457, Promenade des Anglais - 06200 Nice - Tél : +33 (0)4 93 21 52 00* - www.bpmed.fr - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (art. L 512.2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit) 058 801 481 RCS Nice - immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 005 622 - N° TVA intracommunautaire FR 61 058 801 481 - Succursale de Monaco : 3-9, boulevard des Moulins - MC 98000 Monaco - RCI 00 S 03751 - TVA : FR 64 0000 53 529 - Tél : +377 92 16 57 57* - www.banquepopulaire.mc. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042), titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME - Impression : CLESYL - Crédit photo : Shutterstock - Création :  pointvirguledesign.fr - Ref : 01/2025.
*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.